

MELLERY : UN PETIT VILLAGE SI TRANQUILLE

NE DITES PAS : "DÉCHARGE". DITES : "CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE".

Pascal Durand

La décharge de Mellery n'a pas fait des "mutants" : elle a fait des militants, mobilisés par une action associative dont la grande presse a tiré quelques-uns de ses gros titres. Dans le prolongement d'une recherche subventionnée par la Fondation Roi Baudouin, un ouvrage cosigné par Catherine Fallon, chercheur en sociologie à l'ULg, et Philippe Lamotte, journaliste au *Vif-L'Express*, tire les "leçons" de ce qui constitue désormais un cas d'école et l'exemple d'une citoyenneté agissante.

Depuis qu'il s'est imposé dans les médias, à partir de la fin des années 80, le nom de Mellery, derrière lequel se cache un petit village brabançon où cohabitent ruraux et citadins migrants, est devenu un symbole à deux faces. Côté pile : environnement dégradé et santé menacée par les gaz émanant d'une décharge (rebaptisée, comme ses pareilles, de façon très politiquement correcte, "centre d'enfouissement technique"); côté face : mobilisation de toute une population pour la défense de son cadre de vie.

L'affaire a fait couler beaucoup d'encre, mais l'ouvrage de Catherine Fallon et Philippe Lamotte, paru aux éditions Luc Pire (déjà décliné très présentes, ces temps-ci, dans

les débats de société) n'entend pas dresser la chronique des événements et des actions engagées par les associations locales, et encore moins proposer un manuel du parfait petit militant. Intitulé *Une réaction citoyenne. Les Leçons d'un comité d'action à Mellery*, il livre les résultats d'une enquête sociologique approfondie auprès des membres du Cadev (Comité d'action pour la défense de l'environnement - Villers-la-Ville), l'une des associations qui depuis 1989 dénoncent vigoureusement, et avec les succès que l'on sait, les dangers environnementaux dans cette région.

Soit un groupe restreint en ébullition émotionnelle, et soucieux de défendre son cadre de vie. Comment se structure-t-il, comment construit-il le but qu'il se donne, comment négocie-t-il avec les intérêts divers qu'il fédère tant bien que mal, ou auxquels il doit faire

face ? Ce sont là quelques-unes des questions dont l'enquête, engagée sous la supervision de Catherine Zwetkoff (Pollitologie générale, faculté de Droit), a fait son cadre de prospection et d'analyse.

Entretiens, observations de terrain, analyses de documents. Recouplement des données et comparaisons avec d'autres formes de militance ou d'association. Les résultats vont à l'encontre de bien des idées reçues. Ils mettent d'abord en lumière, explique C. Fallon, que « le problème à affronter, en l'espèce la défense d'un milieu de vie, se construit par et à travers les conduites et les cadres de réflexion des acteurs impliqués ». Il n'y a pas d'abord une situation (insupportable), puis une réaction à cette situation, mais une « coconstruction de l'une et de l'autre », aidée par l'intervention d'un facteur déclencheur ou cristallisateur (en

l'occurrence l'avocat engagé aux côtés du Cadev, qui non seulement maîtrise les complexités juridiques de la cause, mais impulse, en véritable chef d'orchestre, les actions à mener et définit le but vers quoi tendre). « Dès que l'avocat et l'association vont commencer de bien fonctionner à l'unisson, les choses vont prendre de la vitesse. Jusqu'à cette première victoire que constitue, en 1992, l'inscription dans la Constitution, en référence explicite au cas Mellery, du droit des gens à un environnement sain. »

La synthèse de l'enquête fait d'autre part valoir les tensions et les divergences de représentations qui, en dépit d'un objectif globalement commun, se logent au sein et gravitent autour du comité. D'un côté, les ruraux, plutôt méfiants à l'égard de l'agitation des citadins implantés dans la région, mais aussi certains de ceux-ci craignant que les

actions menées dégradent l'image du village (ils forment une association rivale, Mellery-la-Vie, renonçant à l'illusion du "risque-zéro" en matière de pollution) ; de l'autre, majoritaires au Cadev, les "migrants", très mobilisés et volontaristes, venus pour le cadre et réagissant fortement à sa détérioration.

Il faut porter à l'actif des auteurs la rigueur lucide de leurs analyses, qui n'enlève rien à la force de leur appel en direction d'une citoyenneté agissante. Car ces tensions, nées du choc entre représentations et grilles d'analyses différentes (et que les débats actuels au sein des comités de parents d'enfants disparus reconduisent) sont encore, en définitive, l'expression d'une pluralité et d'un débat démocratiques. En fournissant des clés de compréhension des phénomènes associatifs, plus complexes qu'il n'y paraît, l'ouvrage dépasse ainsi de loin la seule problématique environnementale. Car le comité de Mellery, résistance d'une communauté vécue à l'emprise croissante du pouvoir social sur l'individu, démontre par l'exemple — telle est l'ultime leçon tirée par les auteurs — que l'émergence d'un nouveau tissu associatif est une chance pour notre démocratie : elle peut fonder l'installation d'autres lieux de débats démocratiques et de décision politique.

Catherine Fallon et Philippe Lamotte, *Une réaction citoyenne. Les leçons d'un comité d'action à Mellery*, Bruxelles, Éd. Luc Pire, 1997.